

Bourses JSPS Postdoctoral Fellowships – Standard – 1st call 2025

Programme géré par le CNRS

La Société Japonaise pour la Promotion de la Science (JSPS) propose pour cet appel 15 bourses postdoctorales pour des séjours d'une durée de 12 mois à 24 mois afin de permettre à de jeunes chercheurs d'effectuer un stage de recherche dans un laboratoire japonais sous la direction du chef de laboratoire, et d'étendre leurs relations et les possibilités d'échanges sur le plan international.

Les institutions hôtes éligibles sont spécifiées ci-après par le ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie japonais (MEXT) :

1. Universités et instituts de recherche interuniversitaires
2. Institutions affiliées au MEXT engagées dans la recherche
3. Collèges de technologie
4. Institutions désignées par le MEXT

Veillez à vérifier que l'établissement d'accueil appartient à l'une de ces quatre catégories via le lien suivant : https://www.jspso.go.jp/file/storage/j-fellow/j-summer/List_of_Eligible_Host_2024.pdf .

La bourse comprend :

- un billet d'avion aller-retour basé sur les règlements de la JSPS
- une allocation mensuelle de 362 000 yens par mois
- une indemnité d'installation de 200 000 yens
- une assurance maladie, accidents...

• Critères d'éligibilité

Les bourses sont destinées **aux post-doctorants ayant soutenu leur thèse depuis moins de 6 ans (après le 2 avril 2019)**. Les bourses sont destinées à de **jeunes chercheurs de nationalité française ou jeunes chercheurs étrangers ayant soutenu leur thèse en France et justifiant d'au moins trois ans d'activité dans une université ou organisme de recherche en France**. Les personnes de nationalité japonaise et les personnes autorisées à résider de façon permanente au Japon ne sont pas éligibles.

Les candidats doctorants peuvent postuler à condition d'avoir passé leur thèse avant le départ et fournir un document attestant la soutenance.

Toutes les disciplines sont concernées. Les chercheurs doivent avoir un projet de recherche scientifique établi avec le laboratoire d'accueil. Les chercheurs qui ont déjà bénéficié d'une bourse JSPS de plus de 12 mois ne sont pas éligibles pour ce type de bourses.

Le dossier comprendra :

1. Formulaire CNRS complété en français ou en anglais
2. **Formulaire JSPS complété en anglais. Attention, veuillez suivre strictement les instructions données par la JSPS pour compléter le dossier.**
3. **1 seule lettre d'invitation** rédigée en anglais du chercheur hôte japonais, la copie est sur **papier à en-tête du laboratoire**. Un modèle vous est proposé.
4. **1 seule lettre de recommandation** de votre directeur de thèse ou de laboratoire rédigée **en anglais**, sur **papier à en-tête du laboratoire**. Elle mentionnera explicitement l'intérêt du projet pour le candidat et pour les laboratoires français et japonais.
5. Copie de votre diplôme de thèse et une traduction anglaise (non officielle).

Si au moment du dépôt du dossier vous n'avez pas encore passé votre thèse, il est impératif de fournir une attestation en anglais de votre directeur de thèse, sur papier à en-tête de l'établissement indiquant la date de soutenance. Vous enverrez ensuite aussi rapidement que possible copie de votre diplôme ou l'attestation de soutenance de thèse.

Il est fortement recommandé de proposer une demande de séjour au-delà de 12 mois.

Date limite de dépôt des dossiers au CNRS : 6 novembre 2024 pour partir entre le 1er Avril 2025 et le 30 novembre 2025.

Le dossier complet est à transmettre en format PDF à bourses_jspc@cnrs.fr en veillant bien à séparer le formulaire CNRS des autres documents.

Merci d'enregistrer les documents transmis sous le format suivant :
NOM DU CANDIDAT_JSPC Standard_1st call 2025

Si vous déposez une demande de bourse pour un autre appel JSPC, merci de l'adresser par un mel séparé.

Tout dossier non conforme ne sera pas examiné.

- **Résultats**

Le CNRS donnera les résultats de la sélection 2 mois après la date de clôture. Les futurs boursiers retenus recevront ensuite une lettre de confirmation de la JSPC ainsi que tous les détails concernant le départ. Dès avis favorable du CNRS, vous devrez vous assurer auprès de votre collègue japonais sur les conditions d'hébergement.

ATTENTION : Une fois que le CNRS vous aura donné sa réponse, toutes les procédures concernant votre départ vous seront communiquées directement par e-mail par la JSPC et vous devrez répondre par e-mail. Vous devez donc vous assurer de la possibilité de consulter vos messages. Sans réponse aux différents messages de la JSPC et de l'agence de voyage, vous ne pourriez pas obtenir votre bourse.

Si vous avez une bourse en France, cette bourse doit continuer à courir durant votre séjour au Japon.